

eDéménagement

**Documents de formation
(auto-formation)**



Contenu

- ▲ eDéménagementCH (eumzug.swiss)
- ▲ Lien eDéménagementCH sur le site de la commune
- ▲ Processus d'annonce eDéménagement
- ▲ Contrôle métier
- ▲ Double déclaration de départ
- ▲ Domainde de gestion (backend)
- ▲ Emolument d'annonce (niveau communal)
- ▲ Anonymisation des données
- ▲ Contact



eDéménagementCH (eumzug.swiss) 1/3

▲ Portail eDéménagement

eDéménagementCH est déjà utilisé de manière productive dans plusieurs cantons et leurs communes. Chaque jour, plus d'une centaine d'habitants utilisent le portail d'eDéménagementCH pour annoncer leur déménagement par voie électronique.

▲ eOperations Suisse SA

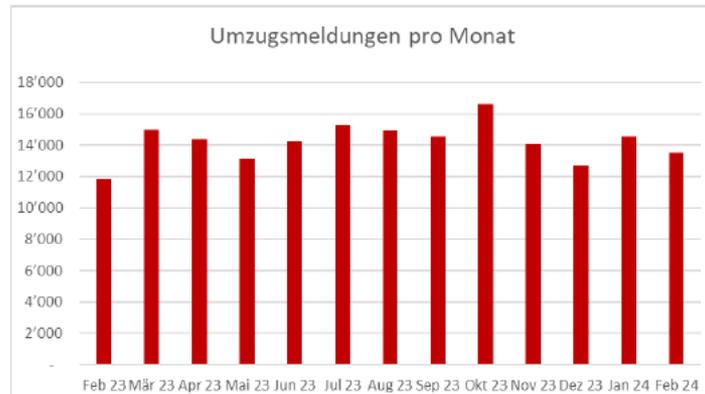
La Conférence suisse sur l'informatique a fondé eOperations Suisse SA. La nouvelle société permet une collaboration simple entre la Confédération, les cantons et les communes dans le domaine des prestations numériques des autorités pour la population et l'économie. La mise en place d'eOperations Suisse s'inscrit dans le cadre du plan prioritaire E-Government Suisse de la Confédération, des cantons et des communes.



eDéménagementCH (eumzug.swiss) 2/3

Aperçu / Chiffres

- Cantons avec eDéménagementCH 92%
- Communes avec eDéménagementCH 56%
- Résidents avec eDéménagementCH 68%
- Déménagements quoditiens Jan. 2024 470



▲ Film eDéménagementCH

Le processus d'annonce électronique est clairement illustré dans le film « eDéménagementCH - le processus d'annonce en ligne ».



Lien eDéménagementCH sur le site de la commune

Page d'accueil de la commune

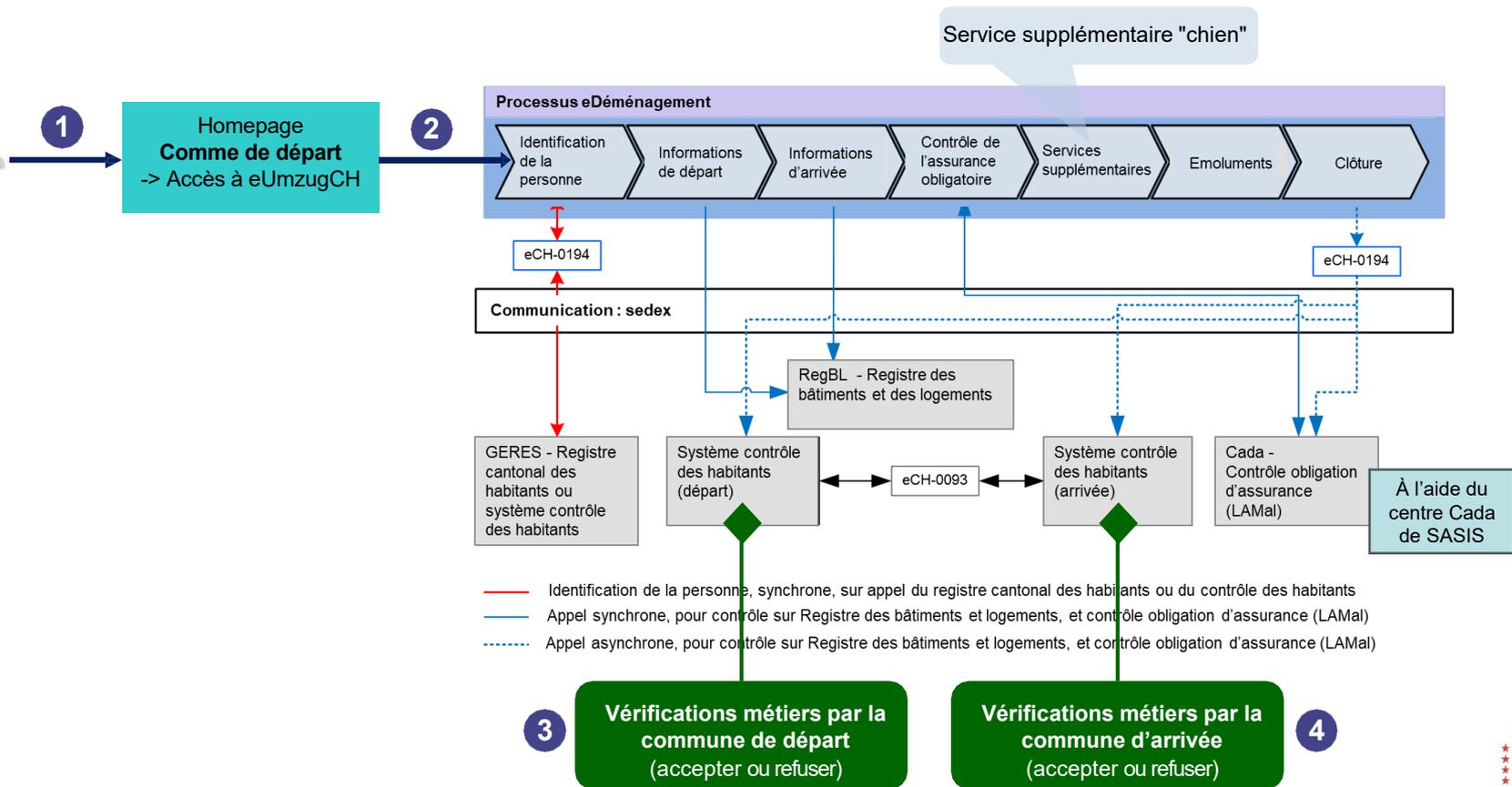
- ▲ Chaque commune indique sur son site Internet l'existence du portail eDéménagementCH. Les 2 possibilités suivantes sont à disposition :
 1. Lien hypertexte avec la mention « eDéménagementCH (départ, arrivée, déménagement) ».
 2. Teaser (utiliser le logo officiel eDéménagementCH)

eDéménagement-

- ▲ Recommandation : le lien hypertexte ou le teaser est accessible en quelques clics.
- ▲ Les informations déjà existantes sur le déménagement/l'emménagement/le changement de domicile sont adaptées à eDéménagementCH.
- ▲ Les formulaires existants dans le domaine des départs/arrivées/déménagements sont remplacés par le portail eDéménagementCH.
- ▲ Les nouveaux arrivants sont accueillis sur une page de bienvenue sur le site Internet de la commune.

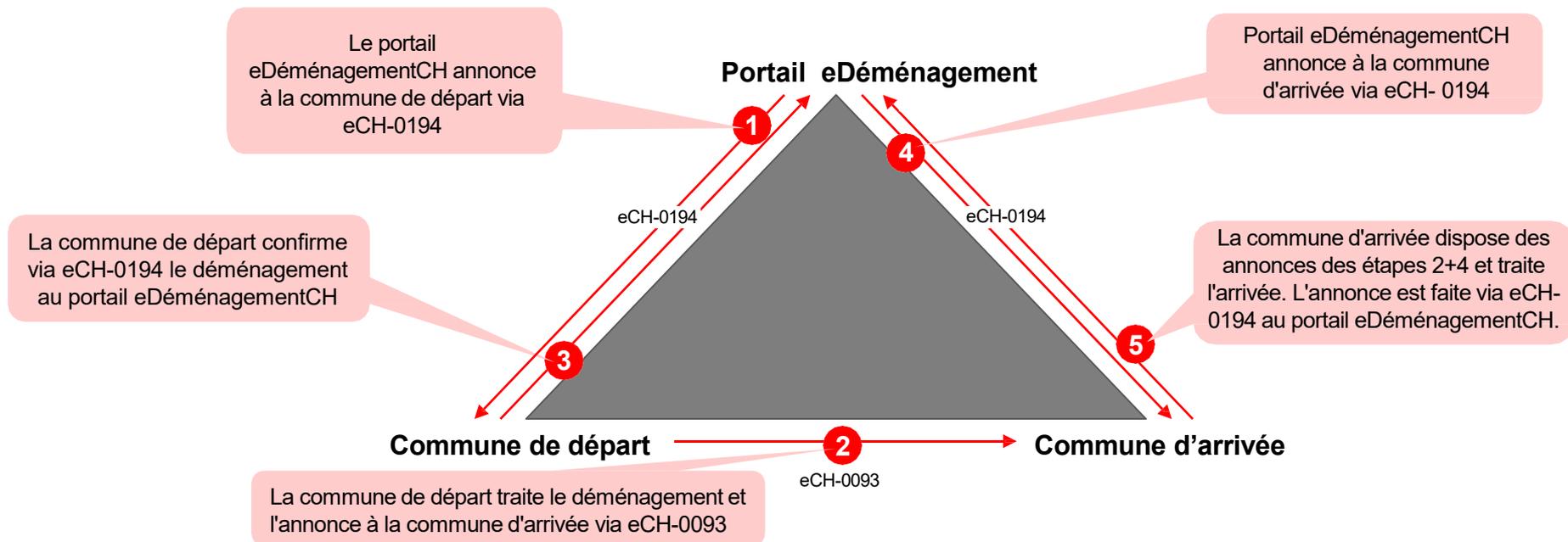


Processus d'annonce eDéménagement 1/6



Processus d'annonce eDéménagement 2/6

Présentation simplifiée du flux d'annonces



Processus d'annonce eDéménagement 3/6



1

Homepage
Comme de départ
-> Accès à eUmzugCH

Le citoyen se renseigne sur l'Internet de sa commune (commune de départ) sur un éventuel déménagement en ligne. Exemple : <https://www.martigny.ch>



Arrivées

Formalités de départ

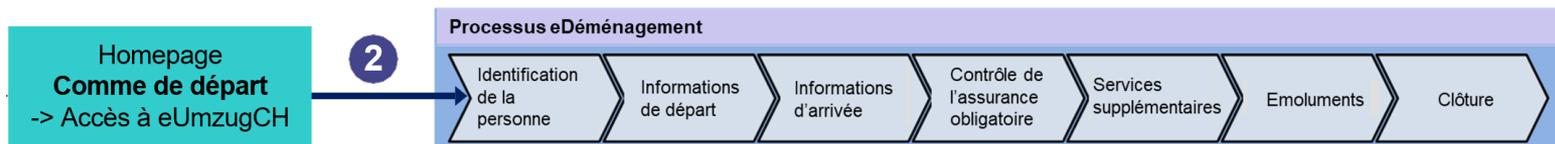
Toute personne a l'obligation d'annoncer son départ de Martigny auprès du Contrôle des habitants dans un **délai de quatorze jours**.

Départ en Suisse

- **Personnes de nationalité suisse** : vous pouvez annoncer votre départ en ligne via le portail [eDéménagementCH](#) et rendre votre carte de résident (pour les personnes majeures) à notre guichet ou par courrier. Votre acte d'origine déposé à notre bureau vous sera renvoyé à la nouvelle commune de domicile.



Processus d'annonce eDéménagement 4/6



eDéménagementCH DE FR IT EN

Signalez votre déménagement en Suisse

Je déménage de à

Rue, numéro de rue, NPA, localité Rue, numéro de rue, NPA, localité Valider

Renseigner les données de déménagement de à et ensuite cliquer sur valider.

À propos de eDéménagementCH

Qu'est-ce qu'eDéménagementCH ?

eDéménagementCH permet aux particuliers domiciliés en Suisse d'effectuer l'enregistrement obligatoire de leur déménagement. Selon la loi, l'obligation d'enregistrement est de 14 jours à compter de la date du changement d'adresse (Art. 11 LHR).

L'utilisation de eDéménagementCH est facultative et n'entraîne pas plus de frais que si vous allez au guichet du Contrôle des habitants.

Pour toute question concernant votre déclaration de déménagement, veuillez vous adresser au service de la population de votre ancienne commune de résidence.

Qui peut s'inscrire et se désinscrire via eDéménagementCH ?

eDéménagementCH DE FR IT EN

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11.

Identification personnelle

Saisissez vos données telles qu'elles se trouvent dans un document officiel, votre confirmation d'annonce ou votre attestation d'établissement. Si vous avez plusieurs prénoms ou un double nom, vous devez tous les mentionner.

Titre
 Monsieur Madame

Prénoms *
Anna Maria

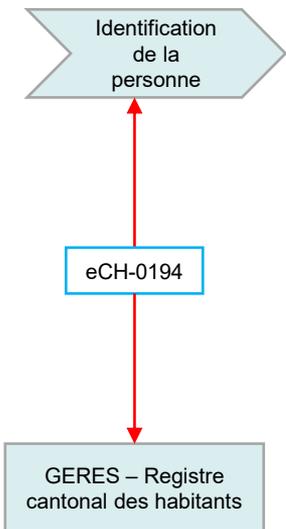
Nom de famille *
Muster

Date de naissance *
TTMMJJJJ

Numéro d'assurance sociale (NAV/S13) *
756

Continuer

Processus d'annonce eDéménagement 5/6



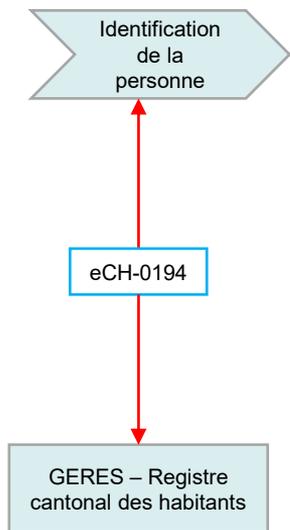
Le service web d'identification des personnes (GERES) vérifie si les critères suivants sont remplis (**aucun contrôle manuel** nécessaire) :

- ▲ La personne est un résident (pas seulement une personne de la relation)
- ▲ La personne a sa résidence principale
- ▲ La personne n'est pas décédée
- ▲ La personne n'a pas de blocage des papiers
- ▲ La personne n'est pas sous curatelle de portée générale (CCS, art. 398)
- ▲ La personne n'est pas mineure

De même, le service web d'identification des personnes (GERES) vérifie si d'éventuels membres de la famille peuvent être affichés :

- ▲ le conjoint, s'il répond aux mêmes critères que la personne
- ▲ Partenaire en partenariat enregistré s'il répond aux mêmes critères que la personne
- ▲ Enfant, si droit de garde = OUI

Processus d'annonce eDéménagement 6/6

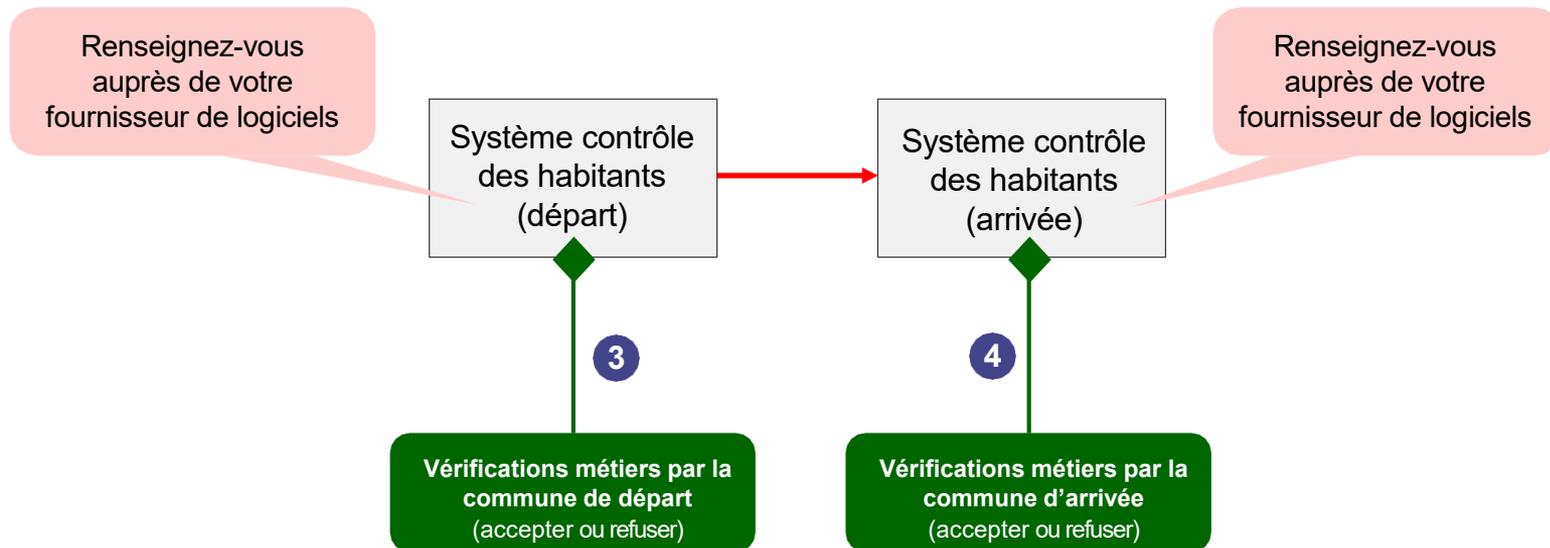


Remarques importantes

- ▲ Vérification du nom et du/des prénom(s) officiel(s)
Dans le canton du Valais, l'identification des personnes exige que le nom et le(s) prénom(s) soient inscrits de manière analogue aux documents officiels. En outre, les majuscules et les minuscules doivent être respectées.
En cas de divergence entre la saisie et le document officiel ou d'ignorance des majuscules et des minuscules, la personne est renvoyée au guichet de sa commune et ne peut pas effectuer son déménagement en ligne.
- ▲ Enfants majeurs
Les enfants majeurs qui vivent dans le même ménage que l'un ou les deux parents et qui déménagent avec eux doivent annoncer eux-mêmes leur déménagement (soit via le service en ligne eDéménagementCH, soit au guichet de la commune)
- ▲ **L'annonce d'un déménagement au sein de la commune est ouverte à toute personne: personnes de nationalité suisse et étrangère.**

Contrôle métier 1/5

Tout **déménagement électronique** (départ/arrivée/déménagement) **doit obligatoirement** faire l'objet **d'un contrôle technique par la commune compétente.**



Contrôle métier 2/5

Vérifications métiers par la
commune de départ
(accepter ou refuser)

Vérification métier événement départ

Dans un délai de 8 heures, la commune compétente procède à la vérification métier (ce n'est que dans des cas exceptionnels que les 8 heures ne peuvent pas être respectées - par exemple pour des questions de droit de garde).

- a) Existe-t-il déjà une annonce de départ traitée par le guichet communal (« guichet ») ?
-> **Ne pas refuser** le déménagement.
- b) La personne qui déménage a-t-elle un « blocage des renseignements » ?
-> **Refuser** le départ, voir procédure page suivante
- c) Existe-t-il encore des événements/avis en suspens ou des erreurs métiers pour la personne qui déménage ? -> **Refuser** le départ, voir procédure page suivante
- d) Pour les parents non mariés, séparés ou **divorcés avec autorité parentale conjointe** -> **Demander à la personne qui annonce son départ la confirmation** que l'autre parent est d'accord avec le déménagement.
- e) Effectuer d'autres vérifications métiers nécessaires du point de vue de la commune.



Contrôle métier 3/5

Vérifications métiers par la
commune de départ
(accepter ou refuser)

Approuver ou refuser le départ

Le collaborateur du contrôle de l'habitant doit définir dans le logiciel du contrôle de l'habitant si l'événement Déménagement est accepté ou refusé sur la base de la vérification métier.

▲ Refuser le départ

→ refuser la déclaration de départ dans le système du contrôle de l'habitant

- a) Informer la commune d'arrivée (remboursement d'éventuelles taxes d'arrivée)
- b) Prendre contact avec le citoyen et l'informer du motif de refus

▲ Approuver/clôturer le départ

→ approuver/clôturer la déclaration de départ dans le système du contrôle de l'habitant



Contrôle métier 4/5

Vérifications métiers par la
commune d'arrivée
(accepter ou refuser)

Vérification métier événement arrivée

Après réception de l'événement d'arrivée, la commune compétente procède à la vérification métier dans un délai de 8 heures :

- a) Existe-t-il déjà une annonce d'arrivée de la part du guichet communal (« guichet ») ?
 - Arrivée « guichet » déjà traitée
-> **Refuser** l'arrivée, voir page suivante
 - Arrivée « guichet » pas encore traitée
-> **Accepter** l'arrivée, voir page suivante
- b) Les nouveaux arrivants doivent-ils fournir des documents ?
 - > Les citoyens sont invités par écrit ou par téléphone à fournir les documents nécessaires dans les 5 jours.



Contrôle métier 5/5

Vérifications métiers par la
commune d'arrivée
(accepter ou refuser)

Approuver ou refuser l'arrivée

Le collaborateur du contrôle de l'habitant doit définir dans le logiciel EWK si l'événement arrivée est accepté ou refusé sur la base de la vérification métier.

▲ Refuser l'arrivée

- refuser la déclaration d'arrivée dans le système du contrôle de l'habitant
 - a) Prendre contact avec le citoyen et l'informer du motif de refus
 - b) Assurer le remboursement de la taxe d'arrivée

▲ Approuver/clôturer l'arrivée

- Approuver/clôturer la déclaration d'arrivée dans le système du contrôle de l'habitant



Double déclaration de départ



Le citoyen annonce son **départ** au **guichet** de sa commune de départ (l'évènement a déjà été traité)

et



Le citoyen effectue son **déménagement (départ)** par **eDéménagementCH**

Deux événements de départ dans le système du contrôle de l'habitant (divergents dans le temps)

- 1. Ne pas refuser un événement de départ dans le système du contrôle de l'habitant**
Renseignez-vous auprès de votre fournisseur de logiciel du contrôle de l'habitant sur la manière de traiter l'évènement d'eDéménagementCH afin que l'évènement ne soit pas refusé.
- 2. Finaliser la transaction dans le domaine de gestion d'eDéménagementCH**



Domaine de gestion (backend) 1/2

Au moyen du [domaine de gestion \(backend\) eDéménagementCH](#), la commune peut accéder à la plateforme eDéménagementCH :

The screenshot shows the eUmzug application interface. At the top, there are navigation tabs for 'Transactions', 'Configuration', and 'Analyses'. The current page is 'Transactions', and the commune is identified as '351 000-eOpTest-CS'. The search filters include 'Date' (14.05.2023 to 26.05.2023), 'Statut' (Déposé, Départ confirmé, Achievé, Rejeté arrivé, Rejeté départ), 'N° de transaction', 'Commune' (Bern), 'N° AVS', 'Prénom', and 'Nom'. A red 'Rechercher' button is visible. Below the filters is a table of transactions with columns: Id opération commerciale, Déposé, N° AVS, Prénom, Nom, Commune de départ, Commune d'arrivée, Commune politique de départ, and Commune politique d'arr. The N° AVS column is redacted with a black box.

Les numéros AVS ne doivent être utilisés que pour des tâches spécifiques et communiqués conformément aux dispositions légales !

| Id opération commerciale | Déposé | N° AVS | Prénom | Nom | Commune de départ | Commune d'arrivée | Commune politique de départ | Commune politique d'arr |
|--------------------------|---------------------|--------|--------|-----|-------------------|----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 8CST-QQ5T-WGQQ | 26.05.2023 14:26:36 | | | | Chur | Bern | Chur | Bern |
| ADJ7-EFG6-D2KH | 26.05.2023 12:54:37 | | | | Bern | Bern | Bern | Bern |
| YRE3-EDNR-U3HK | 26.05.2023 13:21:20 | | | | Bern | Bern | Bern | Bern |
| YRQC-ZYLF-8GTP | 26.05.2023 12:20:14 | | | | Bern | Bern | Bern | Bern |
| RVN4-358Z-B927 | 26.05.2023 12:13:00 | | | | Bern | Münsingen | Bern | Münsingen |
| TUKK-6C6C-U22M | 26.05.2023 12:09:00 | | | | Bern | Bern | Bern | Bern |
| U3GS-CXCJ-T3J9 | 26.05.2023 12:07:57 | | | | Bern | Bern | Bern | Bern |
| YZ5U-9V3Y-GFKQ | 26.05.2023 11:22:54 | | | | Derendingen | Bern | Derendingen | Bern |
| 3H52-Y9Z8-78RA | 26.05.2023 11:18:48 | | | | Derendingen | Bern | Derendingen | Bern |
| J89J-TQHM-Y9QQ | 26.05.2023 10:37:25 | | | | Bern | Ostermundigen | Bern | Ostermundigen |
| A2CE-3R38-AW6N | 26.05.2023 10:11:52 | | | | Bern | Liebefeld | Bern | Köniz |
| G5W6-P3BB-FC4Z | 26.05.2023 09:38:02 | | | | Bern | Bern | Bern | Bern |
| L5XZ-ZWKF-9PKF | 26.05.2023 09:28:07 | | | | Bern | Niederwangen b. Bern | Bern | Köniz |



Domaine de gestion (backend) 2/2

Pour des raisons techniques, il peut arriver que les systèmes ne soient pas alignés malgré des événements eDéménagement correctement traités. Bien que ce cas soit extrêmement rare, la commune doit impérativement le vérifier:

- ▲ Logiciel du contrôle de l'habitant
chaque traitement de l'annonce en ligne dans le logiciel du contrôle de l'habitant doit être synchronisé avec le domaine de gestion eDéménagementCH
- ▲ Domaine de gestion eDéménagementCH
pour chaque annonce en ligne pour la commune, il faut vérifier si l'événement a été reçu par le logiciel du contrôle de l'habitant



Emolument d'annonce (niveau communal) 1/2

Emoluments

- Le citoyen s'acquitte des éventuelles taxes d'emménagement via le portail eDéménagementCH en utilisant le service Payrex.
- Avec Payrex, nous misons sur une solution de paiement avancée qui non seulement conserve la fiabilité de notre plateforme actuelle, mais qui propose également de nouvelles fonctionnalités. Ces nouveautés offrent aux habitants davantage de possibilités de paiement et à vous, en tant que bénéficiaire des taxes de départ/d'arrivée et de migration, également un contrôle élargi de vos transactions.
- Qu'est-ce que cela signifie exactement pour vous ? Eh bien, notre nouvelle solution de paiement vous permet non seulement de surveiller facilement les paiements, mais aussi d'aller plus loin dans la gestion de vos transactions. Vous aurez une meilleure visibilité sur les paiements reçus et pourrez les gérer selon vos besoins, comme par exemple déclencher des annulations et des rapports de paiement de manière autonome. Ce pas vers l'autogestion vous donne la flexibilité que vous souhaitiez.
- Vous trouverez les **instructions pour les fonctions les plus importantes dans Payrex** sur le site du SPM: https://www.vs.ch/web/spm/projet_eDéménagement



Emolument d'annonce (niveau communal) 2/2

- ▲ Les [règles d'utilisation d'eDéménagement](#) stipulent que **l'utilisation d'eDéménagement ne doit pas entraîner de frais supplémentaires par rapport au passage au guichet.**
- ▲ C'est pourquoi, avec eDéménagement, la taxe d'annonce communale est prélevée par défaut pour **chaque personne majeure** (également pour les couples mariés et les partenariats enregistrés).
- ▲ La **commune est responsable** de garantir, lors de l'introduction d'eDéménagement, que les frais d'annonce communaux perçus au guichet communal correspondent aux frais d'annonce d'eDéménagement.
- ▲ **Remboursement de la taxe aux citoyens**

Si la commune refuse un emménagement via eDéménagementCH, les frais d'inscription communaux doivent être remboursés au citoyen. **La commune est responsable du remboursement.**

Possibilités :

1. Remboursement au guichet de la commune Le citoyen se fait rembourser la taxe au guichet de la commune.
2. Effectuer le remboursement directement dans Payrex. La commune d'arrivée doit le faire, car le citoyen a déjà payé pour son arrivée.



Anonymisation des données

Pour des raisons de protection des données, toutes les déclarations de déménagement envoyées il y a 90 jours ou plus sont archivées et rendues anonymes. Une fois archivées, les annonces ne peuvent plus être traitées et ne peuvent plus être trouvées ou consultées dans le domaine de gestion sous « Transactions ».

Vous recevrez chaque dimanche, pour l'adresse e-mail enregistrée dans le domaine de gestion de votre commune, un message qui vous indiquera, après un délai de 30 jours, les annonces de déménagement non encore clôturées dans eDéménagementCH. Ces annonces peuvent ensuite être traitées pendant 60 jours supplémentaires.

Veuillez noter que le prénom, le nom et le numéro AVS de la personne qui déménage ne peuvent alors plus être déterminés et que le déménagement ne peut plus être traité.

eMovingCH

Es gibt einige eUmzugCH-Meldungen, die bisher weder angenommen noch abgelehnt wurden. 90 Tage nach Einreichung werden alle diese Fälle archiviert und anonymisiert. Sobald sie archiviert sind, können Sie diese Meldungen nicht mehr bearbeiten. Die folgende Liste enthält Fälle, die 30 Tage seit der Einreichung bereits überschritten haben.

Il y a des messages eDéménagementCH qui n'ont pas encore été acceptées ou rejetées. 90 jours après leur soumission, tous ces cas sont archivés et anonymisés. Une fois archivées, elles ne seront plus en mesure de traiter ces notifications. La liste suivante comprend les cas qui ont déjà dépassé les 30 jours après le dépôt.

Ci sono alcune messaggi eTraslocoCH che non sono ancora state accettate o rifiutate. 90 giorni dopo la presentazione, tutti questi casi sono archiviati e resi anonimi. Una volta archiviate, non saranno più in grado di elaborare queste notifiche. La seguente lista include casi che hanno già superato i 30 giorni di deposito.

| Case-Id | Submission date | Firstname | Lastname | From | To |
|----------------|-----------------|-----------|----------|------------|------------|
| ABCD-EFGH-1234 | 2022-03-05 | Max | Muster | Zürich, ZH | Luzern, LU |
| NNNF-GGG8-8888 | 2022-04-05 | Ursula | Muster | Bern, BE | Aarau, AG |

Nachrichten welche anonymisiert und gelöscht wurden, weil sie nach 90 Tagen nicht abgeschlossen wurden.

Messages qui ont été anonymisés et supprimés parce qu'ils n'ont pas été complétés après 90 jours.

Messaggi che sono stati resi anonimi e cancellati perché non sono stati completati dopo 90 giorni.

| Case-Id | Submission date | From | To |
|----------------|-----------------|------------|------------|
| ABCD-EFGH-1234 | 2022-03-05 | Zürich, ZH | Luzern, LU |
| NNNF-GGG8-8888 | 2022-04-05 | Bern, BE | Aarau, AG |

This e-mail was generated automatically.



Contact

Gilles Heyd

Adjoint de la Cheffe de service

Service de la population et des migrations

gilles.heyd@admin.vs.ch

+41 27 606 12 40

